

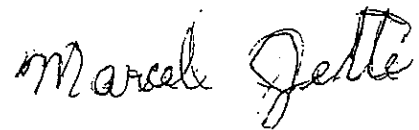
N-D-Mont-Carmel, Québec, le 13 octobre 1998

Bureau de la radio-protection et instruments  
médicaux  
Registres national des doses  
775 Brookfield Road  
Ottawa, Ontario  
K1A 1C1

À qui de droit :

Par la présente, je vous demande de me faire parvenir par le retour  
du courrier, tous les renseignements enregistrés dans mon dossier  
durant toute ma carrière.

Merci de votre collaboration.



Marcel Jetté



Health  
Canada

Santé  
Canada

Health Protection  
Branch

Direction générale de la  
protection de la santé

(5) (B)

Bureau de la radioprotection  
775, chemin Brookfield  
Indice de l'adresse 6302C2  
Ottawa (Ontario)  
K1A 1C1

le 26 octobre 1998

Monsieur Marcel Jetté

Monsieur,

Tel que discuté au téléphone le 13 octobre 1998, il n'y a aucune dose de dénoncée pour vous dans le Fichier Dosimétrique National. Cependant, si vous pouviez nous fournir avec les noms de tous vos employeurs (ou les noms des contrôleurs de vos radioexpositions) durant votre carrière ainsi que les années approximatives où vous y avez travaillé, nous pourrions faire une enquête plus détaillée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

*la li sent pour*

Brian F. Davies  
Chef, Sous-section des opérations  
du fichier dosimétrique national  
Division des dangers de  
l'exposition professionnelle

Téléphone: (613) 954-6663  
Télécopieur: (613) 957-0960

BFD/cb

Canada

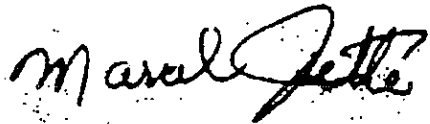
N-D-Mont-Carmel, Québec, le 29 octobre 1998

Bureau de la radio-protection et instruments  
médicaux  
Registres national des doses  
a/s Sylvie Rochette  
775 Brookfield Road  
Ottawa, Ontario  
K1A 1C1

Madame :

Pour élaborer sur ma demande, je voudrais avoir les renseignements enregistrés dans vos dossiers en mon nom et numéro d'assurance sociale, qui vous ont été transmis soit par Hydro-Québec, la Centrale Nucléaire Gentilly 2 ou Babcock et Wilcox ou autres, pour les années de 1981, 1982, 1983, 1984, 1993 et 1995.

Espérant une réponse prompte de votre part.



Marcel Jetté



Health  
Canada

Santé  
Canada

Health Protection  
Branch

Direction générale de la  
protection de la santé



Bureau de la radioprotection  
775, chemin Brookfield  
Indice de l'adresse 6302C2  
Ottawa (Ontario)  
K1A 1C1

le 6 novembre 1998

Monsieur Marcel Jetté

Monsieur,

Merci pour votre lettre reçue par télécopieur le 29 octobre. Nous avons entrepris une autre enquête en nous servant de vos nouvelles données et malheureusement nous n'avons réussi à trouver aucun renseignement enregistré à votre nom.

Nous avons été en contact avec la Commission de contrôle de l'énergie atomique à votre sujet et, ensemble, nous essayons de résoudre ce problème. Si vous désirez plus de renseignements, veuillez contacter M. Pierre Marchildon, Secrétaire de la commission, 280 rue Slater, C.P. 1046, Station B, Ottawa K1P 5S9.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

*W.N. Smith pour*

Brian F. Davies  
Chef, Sous-section des opérations  
du fichier dosimétrique national  
Division des dangers de  
l'exposition professionnelle

Téléphone: (613) 954-6663  
Télécopieur: (613) 957-0960

BFD/cb

Canada



Atomic Energy Commission de contrôle  
Control Board de l'énergie atomique

Ottawa, Canada  
K1P 5S9

6  
A

Secrétariat

Your file Votre référence

Our file Notre référence

Le 22 décembre 1998

26-1-10-4-0

Monsieur Marcel Jetté

Monsieur,

Pour faire suite à notre lettre du 16 octobre 1998 concernant votre travail à la centrale Gentilly-2, je désire vous informer que selon la vérification que nous avons effectuée, les doses de rayonnement que vous avez reçues pour les périodes allant de septembre 1993 à janvier 1994 et d'avril à juillet 1995 sont de 6,91 mSv et 18,04 mSv respectivement. Pour les travailleurs sous rayonnement la limite trimestrielle est de 30 mSv et la limite annuelle est de 50 mSv.

Pour répondre à la question que vous me posiez lors de notre conversation téléphonique du 19 novembre, je suis maintenant en mesure de vous confirmer qu'aucune dose n'a été enregistrée pour les années 1981 et 1982. Pour l'année 1971 la dose de rayonnement que vous avez reçue est de 2,87 mSv.

Pour ce qui est des risques reliés au thorium contenue dans les électrodes de soudure, je vous ai informé, au cours de notre conversation téléphonique du 19 novembre, que même si la Commission de contrôle de l'énergie atomique ne réglementait pas l'utilisation de ces électrodes, nous tenterions d'obtenir de Santé Canada des renseignements pertinents sur le sujet. Si nous réussissons à obtenir des documents qui pourraient vous être utiles dans ce domaine, soyez assuré que nous vous les ferons parvenir sans délai.

Le directeur général,

Pierre Marchildon

Canada

6 B

Notre-Dame-du-Mont-Carmel, Québec, le 27 janvier 1999

Commission de contrôle de l'énergie atomique  
Secrétariat  
CP 1046, Succursale B  
280 Slater Street  
Ottawa, Ontario  
K1P 5S9

M. Pierre Marchildon, directeur général,

par la présente, je vous fais parvenir une demande de renseignements. Cette demande concerne les mesures de doses de radioactivité émise à l'intérieur des générateurs de vapeur, qui ont été prise avant que les travailleurs n'y pénètrent, sans la protection des plaques de plomb au plafond. Ainsi que les mesures avec la protection des plaques de plomb au plafond. Et ce, pour la période du 23 avril 1995 au 27 mai 1995.

Aussi, je vous fais parvenir une boîte d'électrodes de tungstène à 2% de thorium, dont je vous avais fait mention dans le passé. Vous pourriez faire mesurer la dose de radioactivité émise par cette boîte. Cela pourrait sans doute éclaircir certaine crainte.

En espérant recevoir une réponse dans le plus bref délai, mes salutations.

*Marcel Jetté*

Marcel Jetté

→ RÉPONSE PAR TEL = .6 MICRO SIEVER  
PAR HEURE X 25000 HEURES =